

# Arrêt sur scène/Scene Focus: Théâtres européens de la Renaissance aux Lumières / Early modern European theatre

Revue annuelle fondée en 2012  
ISSN électronique : 2268-977X

Editeur de la revue : Institut de recherche sur la Renaissance, l'Âge Classique et les Lumières (IRCL, UMR 5186 CNRS/Université Paul-Valéry Montpellier 3)

Hébergement actuel (depuis 2012) :  
[https://ircl.cnrs.fr/productions%20electroniques/arret\\_scene/arret\\_scene\\_focus\\_accueil.htm](https://ircl.cnrs.fr/productions%20electroniques/arret_scene/arret_scene_focus_accueil.htm)

## Procédure de sélection des textes

Chaque numéro de la revue est thématique.

La programmation est fixée par les directrices de la revue, après consultation du comité scientifique.

Le numéro est confié à une équipe de directeurs invités (2, 3, voire 4 « guest-editors »), en cohérence avec la politique scientifique de la revue, afin de refléter l'approche croisée des aires culturelles qui la caractérise.

Les directeurs invités proposent un argumentaire et une liste de contributeurs potentiels, qui sont validés par les directrices de la revue. Les directeurs invités envoient aux auteurs les instructions et la feuille de style de la revue. Le cercle de contributeurs peut être élargi après publication de l'argumentaire.

Les articles sont traités par les rédactrices en chef, qui les anonymisent et les envoient pour évaluation en double aveugle à des membres du comité éditorial. Selon la thématique, elles peuvent parfois recourir à un évaluateur extérieur.

En cas d'expertise contradictoire, l'avis d'un troisième évaluateur est sollicité.

La décision finale (accepté en l'état, révisions mineures ou majeures, rejet) est prise par les directeurs du numéro. Elle est notifiée par les rédactrices en chef.

Une fois accepté l'article, un contrat est établi entre l'auteur et la structure éditrice de la revue. L'auteur cédant ses droits à la revue à titre non exclusif, il est libre de verser la version finale du manuscrit acceptée pour publication dans une archive ouverte sous la licence CC de son choix, dès sa publication dans le numéro de la revue. Par ailleurs, l'auteur pourra également publier ultérieurement sa contribution chez un autre éditeur, à condition, toutefois, de mentionner la référence bibliographique complète de la première publication.